



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

technologie

Question écrite n° 85455

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le droit à la formation initiale des enseignants en matière de pédagogie numérique. Selon le rapport du CESE du 24 février 2015 relatif au développement de la pédagogie numérique, les enseignants doivent être capables de prendre en charge la transition vers le numérique et pour cela, doivent pouvoir bénéficier d'une formation leur permettant d'acquérir la maîtrise des outils numériques. Si ce droit a déjà été consacré par un décret du 2 septembre 2014, celui-ci est loin d'être effectif et cela du fait d'un manque de moyens notamment. Il lui demande donc ce que le Gouvernement compte faire pour que ce droit à la formation initiale devienne pleinement effectif et ainsi garantisse aux enseignants une maîtrise des nouvelles pratiques pédagogiques.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85455

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5548

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)